N°.1

Je Soussigne premier Cap des armuriers de le port de toulon, certifions, que etant agé de cinquante troix ans, jay eté operé d'une grande maladie au testicule, et a la bourse du cotte gauche dont je tois atteint depuis dishuit ans dont la longueur etoit devenue de ouxe pouces, et la circonference de treixe, que mr boucault pour lors chirurgien major de la marine n'avoit jamais trouvé a propos doperer malgré mes instances, vers le premier mars mille sept cent soixante et douxe en faisant un effort, je ressentis dans l'interieur de la bourse un espece de dechirement qui fut suivi d'une tres vive douleur, de l'augmentation de la grosseur et de la fievre; mr ollivier chirurgien ordinaire de la marine qui fut pour lors mandé, en rendit compte a mr verguin chirurgien major de la marine qui ayant vu mon etat, se determina a m'operer le 4 du meme mois, pour prevenir ma perte prochaine, et ~~pour~~ ma guerison fut parfaitte le quarantieme jour jay dudepuis rempli les devoirs de mon etat sans la moindre incommodite a cette partie ayant toujours eté dans le meme etat que l'on verifié aujourdhuy a l'hopital de la marine (ou jay eté appellé) mrs fauvre de roussieux medecin de la marine de quartier audit hopital, Salomé, et croiset chirurgiens ordinaires de la marine, en foy dequoy ~~jay~~ ~~—~~ signé le present a toulon 15 mars 1783

M Acinet cap des armuriers

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C. 26 n 3249

ACADÉMIE NATIONALE DE [illegible]